

Logiciels: le piratage se stabilise, sauf en France

Ce n'est pas encore la Chine, mais la situation commence à inquiéter les éditeurs. Malgré les campagnes d'information, voire de menaces, réalisées par les associations d'éditeurs de logiciels, le piratage en France progresse sensiblement et notre pays fait figure de très mauvais élève en Europe.

Selon la dernière étude annuelle réalisée par IDC pour la BSA (Business Software Alliance), le taux de piratage en 2005 des logiciels en France a atteint **47%**, soit deux points de plus qu'en 2004. La moyenne européenne n'est que de 36%. Globalement, le taux moyen de logiciels piratés dans le monde s'élève à 35 %. Cela représenterait un manque à gagner de 34 milliards de dollars. Les champions du piratage restent les mêmes: la Chine et la Russie. Mais les taux commencent à baisser. En Chine, il passe de 90% à 86% de logiciels piratés, en Russie, le taux passe de 87% à 83%. L'Europe centrale et de l'Est, et l'Amérique latine demeurent les régions à plus fort taux de piratage: 69% et 68%. Viennent ensuite le Moyen Orient/Afrique (57%) et l'Asie Pacifique (54%). Le profil du tissu économique français expliquerait cette tendance qui place la France comme pays le plus 'pirateur' de l'Union. *« Les résultats constatés en France tiennent pour partie à la nature de son économie qui compte un grand nombre de petites entreprises, secteur où l'on constate un taux de piratage plus élevé que dans les moyennes et grandes entreprises »*, note l'étude. Les PME en effet, pour faire des économies, n'achètent pas toujours leurs applications, ou acquièrent une seule licence pour plusieurs postes. Ce qui revient à pirater le logiciel pour la BSA. En mars 2005, BSA France, aux côtés du Comité National Anti-Contrefaçon, groupe dépendant du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, engageait une action de sensibilisation pour lutter contre les copies illégales de logiciels au sein même des entreprises. Pour Bertrand Salord, porte-parole de BSA France, *« le décalage entre la conscience du piratage et la réalité de cette pratique frauduleuse dans les entreprises signifie que pirater est un acte réfléchi qui relève d'un choix dont les chefs d'entreprises français vont désormais devoir assumer les conséquences. »* Ainsi, dans un mailing adressé à plus de 100.000 entreprises en France, BSA et le CNAC lancent une alerte aux chefs d'entreprises sur les nombreuses conséquences *« néfastes »* (3 ans d'emprisonnement et 1,5 million d'euros d'amende) du piratage et les encouragent à mettre en place une gestion efficace de leurs actifs logiciels. Des mails perçus comme de l'intimidation par de nombreuses entreprises. Visiblement, cette opération n'a pas porté ses fruits... La BSA estime que le manque à gagner dans notre pays pour les éditeurs de logiciels est de 3,19 milliards de dollars. Soit le troisième rang des pays où le piratage a le plus d'impact commercial derrière les Etats-Unis (6,9 milliards de dollars) et la Chine (3,88 milliards). Mais les chiffres de la BSA, ainsi que l'évaluation des emplois 'perdus' à cause du piratage sont parfaitement invérifiables. L'association affirme ainsi que si le taux de piratage baissait de 10 points en 4 ans, la France injecterait 21,7 milliards d'euros dans son économie, créerait près de 45.000 emplois nouveaux dans tous les secteurs liés aux nouvelles technologies et l'Etat y gagnerait 6 milliards d'euros de recettes fiscales supplémentaires. Le discours des éditeurs est bien rodé. **La délation, nouvelle arme de la BSA ?**

La Business Software Alliance vient d'annoncer en Grande-Bretagne qu'elle allait offrir jusqu'à 20.000 livres sterling à tous les salariés qui donnent des informations sur les employeurs utilisant

des programmes pirates. Si elle est critiquable, cette méthode pose également la question de l'efficacité de cette association d'éditeurs, et de sa capacité à mettre en place des systèmes de protection suffisamment efficaces.